



Vol et Recel : Composition pénale

Par **salut40**, le **29/06/2016** à **14:35**

Bonjour,rnrnVoilà ma situation :rnrnJ'ai été entendu par le commissariat de ma ville car après avoir trouvé un téléphone portable, j'ai appelé son propriétaire en prétextant que j'avais acheté ce téléphone, qu'il était bloqué et que je pouvais lui retourner moyennant une somme d'argentAprès cela l'agent de police à transmit une composition pénale au tribunal.rnrnJe suis donc convoqué dans le cadre d'une composition pénale. pour :rnrnRecel de bien volésrnrnTentative d'escroqueriernrnJ'ai été entendu en Novembre par le policier et celui-ci m'avait dit que je devrais rembourser le téléphone. Mais je m'inquiète car ce sont tout de même deux chefs d'accusations qui font peur à lire.rnrnJ'ai 19 ans, en deuxième année de fac et je suis auto-entrepreneur, je ne peux pas me permettre de faire un stage ou un travail d'intérêt général.. rnrnQue pensez-vous qu'il puisse m'arriver ?rnrnEn vous remerciant de votre temps.

Par **MAC31**, le **05/07/2016** à **17:24**

Bonjour. Une peine sera forcément prononcée. Si tout le dommage a été réparé vous pouvez toujours tenter de demander une dispense de peine. Vous pouvez également être condamné à une amende en fonction de vos revenus. Tout dépendra de votre situation personnelle et professionnelle. Adressez tous les justificatifs.